

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

25 janvier 2019

Présents : Carole FAYOLLE – Jean-Guy GENESTE – Christian MOREAU - Véronique TRIBOULET –Roberte NEBOUT - Franck BERCHEM – Fabrice POTHIER (7 membres présents)

Excusés : Franck ROYER pouvoir à Carole FAYOLLE
Jean-Louis MERCIER – Odile VILLENEUVE – Stéphanie BOUTROUX

Secrétaire de séance : Véronique TRIBOULET

Début : 20H15

1) Approbation du compte-rendu du 21 décembre :

Pas de question

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**.

2) PLU – Convention Vichy Communauté pour l'aménagement des sols – taxe d'aménagement :

Validation du PLU en conseil communautaire le 13 décembre 2018 ; exécutoire depuis mi-janvier.
Montluçon a instruit jusqu'à cette date.

- a) autorisation à Madame le Maire à signer la convention entre Vichy communauté et Magnet pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1^{er} Février 2019

pour : 8
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**.

- b) Proposition de cartographie de la délégation de DPU (Droit de Prémption urbain)
Vichy communauté reste compétente sur toute la partie UE (Les Landelles).
Le DPU est délégué à la commune sur tout le reste des zones U et AU.

pour : 8
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**.

- c) PLU - clôtures et ravalements de façades : Le code de l'urbanisme permet d'instaurer l'obligation de recourir à une demande de DP (déclaration préalable) pour tout projet d'édification de clôture ou de ravalement de façade.

pour : 8
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**.

d) Taxe d'aménagement

La Taxe d'aménagement (TA) est de droit pour toutes les communes qui disposent d'un PLU. Elle dispose automatiquement depuis le 1^{er} Mars 2012 d'un taux de TA au taux de droit commun fixé à 1% sans aucune exonération facultative.

Certains secteurs peuvent être exonérés :

- Exonération de plein droit
- Exonération facultative totalement ou partiellement par délibération (ces règles d'application de la taxe d'aménagement seront à voir sur un prochain Conseil avant le 30 novembre pour une prise d'effet au 1^{er} Janvier 2020).

pour : 8
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**.

3) Actualisation des statuts de Vichy Communauté

- a) Délibération A4 approuvée par le Conseil communautaire de Vichy communauté le 13 décembre
- actualisant les statuts de l'EPCI pour intégrer la compétence « eaux pluviales urbaines » qui concerne maintenant les 39 communes
 - intégrer la nouvelle compétence facultative de commercialisation des équipements sportifs pour la ville de Vichy

pour : 8
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**

- b) pour information délibération 4B modifiant l'intérêt communautaire inhérent à la politique locale du commerce

4) Module réservation salle des fêtes et polyvalente sur le site internet

Module qui permet par l'intermédiaire du site internet de la commune les demandes de réservations des salles des fêtes et polyvalente.

Ce module est proposé par Atelier 111 qui a mis à jour le site internet

C'est un module supplémentaire ; il coûte 120,00 €

Pour ceux qui n'ont pas internet les fiches de réservation sont toujours d'actualité

pour : 8
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**

5) SDE 03 – modification statutaire et adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais

2 nouvelles compétences sont proposées :

- Création et exploitation d'infrastructures de recharges de véhicules au gaz (GNV)
- Création exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules à l'hydrogène
- Parallèlement à cette modification statutaire, la communauté de Communes du Pays de Tronçais a demandé à adhérer au SDE

pour : 8
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**.

6) Demande de subvention pour engazonnement du terrain de foot

2 devis arrivés :

- Lantana : 12 816,00 € TTC (10 680,00 € HT)
- Quatresous : 8 162,00 € TTC (6 870,00 € HT)

Les travaux à effectuer et proposés par les deux entreprises ne sont pas exactement les mêmes (pas de décompactage chez Quatresous).

Pas de subvention par la Fédération qui considère que c'est de l'entretien donc du fonctionnement et pas de l'investissement ; travaux subventionnables par la Région.

Travaux prévus en septembre ; terrain indisponible pendant un an.

Devis Lantana choisi.

La demande de subvention à la Région doit être envoyée avant le 2 février 2019.

pour : 8
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**.

7) Association des Maires appelle l'Etat à répondre aux attentes des territoires

Dans la résolution générale du 101^{ème} Congrès, les maires et présidents d'intercommunalité ont demandé l'ouverture rapide de négociations avec le gouvernement, prioritairement sur les ressources des collectivités et l'égalité d'accès aux services publics notamment dans les territoires ruraux et ultramarins. Cette résolution générale est donc transmise à tous les maires de France afin qu'elle fasse l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

pour : 7
contre : 1
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**.

8) Titularisation de Mme Sylvie GARRIVIER

Stagiairisation terminée fin du mois

Titularisation : adjoint technique 2^{ème} classe – échelon 1

pour : 8

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**.

9) Demande de subvention pour la construction CANTINE-BIBLIOTHEQUE

Appel d'offres : 18 candidatures ; sur les 18, avec Vichy communauté et CAUE, des notes ont été données ; sur ce classement les 4 premiers ont été reçus par la Commission d'Appel d'Offres :

- SARL BRUNO BRUN
- Stéphane PICHON
- SCPA LERNER MENIS NOAILHAT
- SELARL DARQUE et ASSOCIES

Entreprise choisie par la CAO : Cabinet Lerner-Menis-Noailhat de Bourbon l'Archambault pour un montant de rémunération de 46 400,00 € HT (55 680,00 € TTC) avec une variante exigée OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) pour un montant de 4 640,00 € HT (soit 5568,00 € TTC).

Montant total : 51 040,00 € HT, soit 51 248,00 € TTC.

Autorisation donnée à Mme le Maire pour faire les demandes de subventions (Etat, Région Département, DRAC, Europe, ...)

pour : 8

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (8)**.

Fin de l'ordre du jour : 22h50

10) Questions diverses

Mme le Maire :

- service technique commun : compte-rendu de la réunion du 21 décembre et bilan 2018
- Mme HUGON cesse ses activités de bibliothécaire bénévole à la mairie le 9 février
- 6 fév - 18h30 réunion publique d'info présentation des solutions d'aide à la dépendance (mairie)
- Vente aux enchères achats de matériels pro : budget 1000,00 € (frais inclus) et prioriser les choix